

Procès-verbal de la réunion du 04 avril 2023 des membres du Conseil Municipal
--

Présents :

- Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sandra DUVAL, Céline DUSSAULX
- Messieurs Paul DE DREE, Patrick DUPREZ, Jérôme FOUCAULT, Jean-Jacques LETAILLEUR, Alain ROCHETTE, Bernard SCHWEITZER, Éric GAUDFRIN, Gilles THOMAS.

Absente avec pouvoir à Alain ROCHETTE : Céline MESNIL.

Secrétaire de séance : Alain ROCHETTE.

La séance est ouverte à 20 h 30

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 /01 / 23.

Après la lecture par Mme la maire du procès-verbal du Conseil municipal du 31/01/23, celui-ci est approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentée.

2) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EN €.

Après avoir échangé sur les éléments marquants du compte administratif 2022 et disposé des éléments communs détaillés, les membres présents et représentée au Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022, qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement Dépenses/Déficit	Fonctionnement Recettes/Excédent	Investissement Dépenses/Déficit	Investissement Recettes/Excédent	Total Dépenses	Total Recettes
Report 2021		119 592,02*	97 239,12**			
Résultats 2022	581 817,17	717 078,21	153 946,73	577 865,74		
Totaux	581 817,17	836 670,23	251 185,85(**)	577 865,74 (**)	833 003,02	1 414 535,97
Résultats de clôture	581 817,17	254 853,06		326 679,89		

* SUITE A LA DISSOLUTION DU SMERCVS, SUR ORDRE DU TRESOR PUBLIC :

- ✓ + 329,08 sur recettes de fonctionnement 2022,
- ✓ - 1 432,50 sur dépenses d'investissement.

** Soit inscription sur dépenses imprévues

- ✓ d'investissement : 14 617 + 1 432,50 = 16 049,50
- ✓ de fonctionnement : 51 223 + 329,08 – décision modificative de 300 = 51 252,08

Au cours de la présentation du compte administratif 2022, il a été mis en relief que l'exercice de 2022 est à considérer comme bon.

3) VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESOR PUBLIC.

Les résultats du compte de gestion 2022 de la direction départementale des finances publiques, publiés le 15 mars 2023, sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2022 de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents et représentée du Conseil municipal approuve le compte de gestion de la direction départementale des finances publiques.

4) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 : 1^{ère} partie

- ✓ Excédent de fonctionnement 2022 : 254 853,06€
- ✓ Excédent d'investissement **comptable** 2022 : 326 679,89
- ✓ Excédent d'investissement **réel** pour 2023 : pour préserver et disposer des moyens financiers, (Prêt relais 321 170€ et emprunt : 133 618€ liés au contrat rural), soit 454 788€, permettant de couvrir les factures 2023 des entreprises en place, il faut en fait considérer la nécessité de virer sur la section investissement depuis la section fonctionnement 2022 : $454\,788€ - 326\,679,89€ = 128\,108,11€$

Cette proposition des membres de la commission finances est retenue à l'unanimité des membres du conseil présents et représentée.

5) VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES FONCIERES ET DE TAXE D'HABITATION.

Pour lutter contre la dégradation factuelle des recettes budgétaires communales et l'augmentation des dépenses de fonctionnement, en particulier celles liées en 2023 au chauffage des locaux communaux, aux consommations électriques du village et des biens communaux, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'augmenter les taxes foncières sur le bâti et le non bâti de 1%, et d'attribuer un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", soit :

- ✓ un taux foncier sur le bâti de : 33,84%
- ✓ un taux foncier sur le non bâti de : 68,36%
- ✓ un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale" : 16,22%

Ces propositions des membres de la commission finances sont retenues à l'unanimité des membres du conseil présents et représentée.

6) BUDGET PRIMITIF 2023 : ELEMENTS MARQUANTS ET COMMUNS.

6-1) BASE GENERALE

- ✓ Inflation 2023 retenue pour les éléments communs : 5% (4% en 2022)
- ✓ Montants 2023 retenus pour les éléments marquant au cas par cas.

6-2) ELEMENTS COMMUNS : ils sont fournis aux membres du Conseil municipal via le comparatif « Budget / Réalisé » sur les dépenses et recettes prévisionnelles dans les sections de fonctionnement et d'investissement 2023.

6--3) ELEMENTS MARQUANTS : ils sont présentés et commentés un par un comme suit :

○ Dépenses en €, inscrites en section de fonctionnement

ARTICLE	LIBELLE	2022	2023	23 / 22	CAUSE
6042	Restauration scolaire	17 502	19 253	+ 1 751	+ 10% imposés par le traiteur à partir de septembre 2023
60611	Consommation d'eau	1 430	1 502	+ 72	+5%
60612	Coût électricité	17 132	19 701	+ 2 569	- + 15% sur 11 mois - Eclairage public en baisse du fait des nouveaux horaires « soir (23h00) et matin (6h00) »
60621	Coût du chauffage	30 791 22 364/	32 928 22 400/	+ 2 137	- en 19 : 0,85€/l - en 21 : 1,055/l - en 22 : 1,47/l] Tarifs moyens
60622	Coût des carburants	2 215 948/	2 213 950/	0	Utilitaire – tondeuse auto portée – débroussailleuse – Tracteur – souffleur-taille haie. - Tarif moyen en 22 : 2,33€ (Frais de gestion carrefour : supprimé en 2023)
6064	Fournitures administratives	1 832	1924	+ 92	+5%
611 6283	Propreté locaux communaux dont église et bornes à incendie	17 315	19 300	+ 1 985	+ 3% Pour propreté des locaux: *Accord propreté
6135	Locations : utilitaire, photocopieur, borne médicale	21 087	22 233	0	- Utilitaire : 351,49€ / mois - Photocopieur : 1 052,4€ / mois - Borne médicale : 258€ /mois
61 521	Espaces verts et fleurissement	32 335	33 055	+ 700	Contrats CERDP 720€ pour les tilleuls
615 221	Entretien bâtiments communaux	61 397	126 144,90	+ 64 747,90	- Entretien cloche n°1 et accès cadran : 7 199,28€ - Créances irrécouvrables : 2 000€
615 231	Entretien voirie	14 625	12 000	- 2 625	Travaux point à temps – Curage-Elagages – Fauchages

61 551	Entretien matériel roulant	6 943	1 650	- 5 293	
61 558	Entretien autres biens mobiliers	1 288	3 248	+ 1 960	Entretien de l'horloge de l'église Réparation friteuse Maintenance extincteurs Circulateur chauffage
6156	Maintenance	6 743	7 080	+ 337	Logiciels- Photocopieur- Alarme-informatique
6161	Assurance Multirisque	10 944	12 600	+ 1 656	+ 15,7% - Tondeuse auto portée, Tracteur, Utilitaire et assurance de la commune
6168	Autres assurances	894,30	954	+ 59,70	Assurance protection juridique + auto mission
617	Etudes et recherches	3 911	0	0	
6184	Versement à organes de formation	1 427	600	- 827	
6232	Fêtes – cérémonies – culture- colis et goûter des aînés	17 534	19 922	+ 2 388	+ 6% Pour une année pleine des animations prévues. - Fêtes : 12 500€ - Cérémonies : 1 586€ - Repas aînés : 2 500€ - Goûter aînés : 156€ - Colis aînés : 2 405€ - Culture : 625€ - Formation premiers secours grisylliens : 150€
6236	Imprimerie	2 006	1 128	- 878	Carte de vœux et un bulletin municipal.
6262	Frais télécom	5 997	6 300	+ 303	A abonnements identiques à 2022

6288	Comité national d'action sociale	1 908	1 800	- 108	Adhésion au comité d'œuvres sociales pour le personnel de la mairie liée à l'effectif.
63512	Taxes foncières	3 112	3 364	+ 252	Taxe communale et valeur cadastrale : + 8%
TOTAL 011	Charges générales	234 423	358 123,90	+ 123 700,90	
TOTAL 012	Charges de personnel	186 130	200 869	+ 14 739	Départ de Charlotte Wrotecki au 1 ^{er} mars 2023 et recrutement de Marie-Ange BAUDE au 1 ^{er} avril 2023 en CDI : 1598 € net/mois hors charges patronales, agents de cantine VIE
TOTAL 014	FNGIR FPIC	59 923 12 918	59 923 14 000	0 + 1 082	
023	Virement à section investissement	85 124	202 142,46	+ 117 018,46	
65	- Indemnités élus - Caisse des Ecoles - Pompiers - Subventions communales - Centre de gestion « CIG ». - Prestation Gallimédia - Syndicats - Prix récompenses - Secours urgence (CCAS)	35 120 10 390 11 546 10 946 983 1 070 9 847 300 0	35 000 10 184 11 839 11 146 1 500 1 326 10 500 600 1 000	120 0 + 347 + 200 + 517 + 256 + 653 + 300 + 1 000	- 10 700€ - meuble papier HT 516 € = 10 184€ - Foyer Rural : 1 000€ - Anciens combattants : 200€ - Club du 3 ^e Age : 200€ - Dirap : 76€ - Garderie : 8 500€ - Médiathèque : 870€ - Association sportif Ecole : 300€ - Collège – fourrière – PNR – SIMVOO 3 diplômés + le stagiaire
TOTAL 65		85 838	88 299	- 2 839	

66	Intérêts emprunts	2 793	3 944	+ 1 151	- Voiries, logements sociaux. - Contrat rural : emprunt et prêt relais.
TOTAL	Dépenses	581 817	999 033,06	+417 216,06	

6) VOTE DES SUBVENTIONS 2023 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS.

Les membres présents et représentée du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les montants des subventions, proposés par les membres de la commission finance.

7) VOTE DE LA SUBVENTIONS 2023 ALLOUEE A LA CAISSE DES ECOLES.

Les membres présents et représentée du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les montants des subventions, proposés par les membres de la commission finance.

- **NOTA SUR LES CREANCES DOUTEUSES ET IRRECOURVABLES :**

- ✓ Les créances irrécouvrables d'un montant de 2 000€ seront à mandater en 2023 auprès du Trésor public selon la délibération n° 32 2021 du Conseil municipal du 15 décembre 2021.
- ✓ Les créances douteuses à mandater en 2023 à la demande de Mr LEFEVRE, responsable du service de gestion comptable de Magny en Vexin, pour un montant de 3 000€ ne seront pas honorées compte-tenu de l'ignorance de la municipalité sur les démarches et les résultats portant sur les recouvrements contentieux menés par le Trésor public à leur sujet, pour éviter un risque d'irrecouvrabilité.

Un courrier de la mairie sera adressé à Mr LEFEVRE pour le prier de bien vouloir éclaircir cette situation, connue depuis de nombreuses années.

- *Recettes en €, inscrites en section de fonctionnement*

ARTICLE	LIBELLE	2022	2023	23 / 22	CAUSE
002	Excédent de fonctionnement reporté	119 592	254 853	+ 135 261	
6419	Remboursement de rémunérations de personnel	28 391	18 727	- 9 664	
70311	Concessions cimetières	2 800	2 510	- 290	- 1 concession dans le vieux cimetière - 1 concession dans le nouveau cimetière
70388	Antenne Free	0	9 000	+ 9 000	Redevance concessionnaire Free
7067	Restauration scolaire	27 250	27 000	- 250	Pas d'augmentation de la participation des parents : 5€ / repas.

7083	Location vaisselle salle des fêtes	155	310	+ 155	Locations de la salle des fêtes, compte tenu des travaux liés au contrat rural.
73	Impôts et taxes	537 198	567 089	+ 29 891	+ 32 182€ d'impôts locaux (+ 7% Etat, + 1% Grisy)
74	Dotations et participations	79 986	80 777	+ 791	- FCTVA : - 3 152€ - Dotation de soutien aux dépenses énergétiques : + 3 584€
75	Location biens communaux et recettes animations festives	32 747	37 860	+ 5 113	- Recettes des animations festives - Revenus des immeubles - Locations de la salle communale.
77	Retours des assurances sur les actes de vandalisme	8 549	0	0	
TOTAL	Recettes	717 078	999 036,06	+ 281 958,06	

○ *Dépenses en €, inscrites en section investissement*

ARTICLE	LIBELLE	2022	2023	23 / 22	CAUSE
001	Déficit reporté.	97 239	0	- 97 239	
16	Remboursement d'emprunts (Capital)	30 549	29 941	- 608	
20	Frais d'études	25 431	29 014	+ 3 583	Contrat rural : rémunérations de P Bourillet, G Laage.

21	Frais investissements matériels	96 169	481 410,52	+ 385 241,52	- investissements vie courante : 134 656€ - coût des travaux et contrôles liés au contrat rural : 408 109,52€
TOTAL	Dépenses	249 388	542 765,52	+ 293 377,52	Impact des travaux du contrat rural
020	Dépenses imprévues 7,5 % du budget investissement 2023	16 049	38 416,83	+ 22 367,83	

o *Recettes en €, inscrites en section investissement*

ARTICLE	LIBELLE	2022	2023	23 / 22	CAUSE
001	Report de la section investissement	0	326 679	+ 326 679	
021	Virement de la section fonctionnement	85 124	202 142,46	+ 117 018,46	Couverture des investissements de - vie courante : 134 656€
10	Dotations :	11 880 1 228	14 091 12 000	+ 2 211 + 10 772	- FCTVA - Taxe aménagement (terrain Soret et TA 5 %)
13	- Subventions	11 298	26 269	+ 14 971	- Accès PMR église : 6 250,40€ - Sécurité auto : 8 237€ - Eclairage public : 1 240€ - Atelier cantonnier : 8 142€ - Escalier, terrasse de la Restauration Scolaire : 2 400€
	- Amendes de police	0	0		
TOTAL	Recettes	577 865	581 182,35	+ 3 317,35	

8) AFFECTATION DES RESULTATS 2022 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2023 : 2ème partie

- ✓ Excédent de fonctionnement 2022 : 254 853,06€
- ✓ Excédent d'investissement 2022 : 326 679,89
- ✓ Vote sur l'affectation des résultats budgétaires 2022 sur le budget prévisionnel 2023 : 202 142,46€, pour :
 - préserver et disposer des moyens financiers, (Prêt relais 321 170€ et emprunt : 133 618€ liés au contrat rural), soit 454 788€, permettant de couvrir les factures 2023 des entreprises en place, il faut en fait considérer la nécessité de virer sur la section investissement depuis la section fonctionnement 2022 : 454 788€ - 326 679,89€ = 128 108,11€
 - assurer les remboursements d'emprunts et le montant des investissements « Vie courante » soit : 134 656€ et les dépenses liée au contrat rural en 2023, soit : 408 109, 52€
 - assurer un niveau de dépenses imprévues de : 38 416,83€

Les membres présents et représentée du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les montants d'affectation des résultats budgétaires 2022 sur le budget prévisionnel 2023, proposés par les membres de la commission finances.

9) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

Compte-tenu des dispositions précédentes, des prévisions de recettes et de dépenses, le budget primitif de 2023 en € s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2023 en €			
Dépenses Virement	FONCTIONNEMENT	Recettes	Virement
Dépenses de l'exercice	730 568,90	Recettes de l'exercice	744 180,00
Dépenses imprévues (maxi 7,5%) D 022	66 321,70	Excédent 2022 reporté R 002	254 853,06
Virement à section investissement D 023	202 142,46		
Dépenses	999 033,06	Recettes	999 033,06
INVESTISSEMENT			
Solde exécution <u>déficit</u> reporté 2022	0	<u>Excédent</u> 2022 reporté R 001	326 679,89
Dépenses imprévues	38 416,83	Virement de section de fonctionnement	202 142,46
Dépenses de l'exercice	542 765,52 <small>- vie courante et emprunts 134 656 - contrat rural : 408 109,52</small>	Recettes de l'exercice	52 360
Dépenses	581 182,35	Recettes et virement Fonctionnement 2022	581 182,35

Après délibération, le projet de budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentée du Conseil municipal.

10) VOTE DU BUDGET ANNEXE 2023 PORTANT SUR LE PROJET « LE HAMEAU DU MOULIN ».

COMMUNE DE - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
BUDGET 2023 (Montant HT)

Pour info :	Surface totale du terrain	
	Surface du terrain à vendre	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES					
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
605	011	travaux	volerie, VRD...	678 900,00	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles (op.réelle)	1 000 000,00
608	043	frais accessoires	commission sur emprunt, transfert intérêt emprunt	5 000,00	7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (par Débit c/335xx)	500 000,00
608	011	Divers frais stockables	indemnité propriétaire ou autres frais		71355	042	variation terrains aménagés	constatation des lots achevés (par Débit c/3555)	
6015	011	terrain à aménager	terrain acquis + frais ou valeur vénale du terrain cédé par le budget principal		774	77	subvention exceptionnelle	DSIL, Fonds Vert	579 272,00
6045	011	études, prestations de service	géomètre, essais de sols, fouilles archéologiques	82 434,83	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	5 000,00
					7552	75	déficit à faire supporter	prise en charge de déficit par le budget principal en cours ou en fin de vie du lotissement	
					773				
6522	65	excédent à reverser	s/total (coût de production)	766 334,83					
65888	65	dépenses diverses	reversement d'excédent au budget principal en cours de vie du lotiss	1 284 918,97					
6611	66	intérêts emprunts	Arrondis de TVA	1,00	75888	75	recettes diverses	Arrondis de TVA	1,00
7133	042	variation en cours de production	annulation du stock initial de travaux (par Crédit c/335XX)	5 000,00					
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial terrain ou constatation vente de lots (par R 3555)						
022	022	dépenses imprévues							
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	28 018,20	002	002	résultat fonct. reporté	excédent	
TOTAL				2 084 273,00	TOTAL				2 084 273,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES					
article	chapitre	intitulé	observations	montant	article	chapitre	intitulé	observations	montant
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt		500 000,00
168741	16	avance	rbst av. remboursable du budget ppal		168741	16	avance	av. remboursable du budget ppal	
3351	040	travaux en cours	terrains (par Crédit c/7133)		3351	040	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-Terrains	
3354	040	travaux en cours	études, pr. Serv (par Crédit c/7133)		3354	040	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-Etudes	
3355	040	travaux en cours	travaux (par Crédit c/7133)	500 000,00	3355	040	Stocks de travaux-encours	Annul stock initial-Travaux	
33581	040	travaux en cours	frais accessoires (par Crédit c/7133)		33581	040	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-annexes	
33586	040	travaux en cours	frais financiers (par Crédit c/7133)		33586	040	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-frais financiers	
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par R 71355)		3555	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	
001	001	résultat inv. reporté	déficit		001	001	résultat inv. reporté	excédent	
TOTAL				500 000,00	TOTAL				500 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE

Après délibération, le budget 2023 « Le hameau du Moulin » annexe au budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentée du Conseil municipal.

11) SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN (SMIRTOM)

Compte tenu des nouvelles règles de tri, allégeant les incinérations et les enfouissements de déchets, le syndicat se trouve budgétairement obligé d'augmenter le montant des redevances individuelles de collectes et de traitements des déchets qui lui sont confiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h57.